



Mandataire qui vend sans garantie ?!

Par Yuri

Bonjour, en Juillet 2023, j'ai acheté une Mercedes de 2018 pour 30000€ chez un mandataire auto situé en France, ce mandataire a contrôlé le véhicule d'un particulier que je voulais acheter et il devait me garantir le véhicule.

Ce mandataire m'indique bien que j'ai 6 mois de garantie sur le véhicule alors j'achète ce véhicule.

1 mois après, j'ai même pas fait 800km depuis l'achat qu'il commence à trembler sur l'autoroute à faire des sensations de calage et perte de puissance.

Le véhicule est envoyé en concession Mercedes pour obtenir un devis (il s'agissait de la vanne EGR), alors je contacte le mandataire qui m'a vendu le véhicule, il me dit alors que je n'ai strictement aucune garantie sur le véhicule (alors qu'il me l'avait bien dit face à face lorsque j'ai signé les papiers) et puis je regarde le contrat que j'ai signé avec le mandataire, il y a un blanc dans le nombre de mois de garantie (rien ne marqué comme durée)

Je me sent roulé par ce mandataire depuis il n'assume plus il m'a carrément bloqué et ne réponds plus, j'ai dû déboursé 1200€ de ma poche après 1 mois l'achat du véhicule.

Ma question est : puis-je me retourner contre ce mandataire de n'importe quelle façon que ce soit ? Je veux pas le laisser s'en tirer !!!

Par chaber

bonjour

le véhicule acheté par vos soins était-il en dépôt vente?

la cession a-t-elle été faite entre l'ancien propriétaire et vous?

Les réponses positives exonèrent le mandataire de responsabilité

[url=https://www.challenges.fr/automobile/dossiers/occasion-le-depot-vente-allege-la-responsabilite-du-vendeur-professionnel_711371]https://www.challenges.fr/automobile/dossiers/occasion-le-depot-vente-allege-la-responsabilite-du-vendeur-professionnel_711371[/url]